



Voyager avec un récépissé ?

Par **momo**, le **05/08/2009** à **19:53**

Bonjour,

Le renouvellement de mon titre de séjour a prit un retard exceptionnel cette année. En attendant je suis en possession d'un récépissé.

Puis-je voyager avec ?

Cela fait quatre ans que je renouvelle mon titre de séjour. Je suis « étranger malade ».

J'ai mon propre logement et un CDI.

J'ai peur de perdre tous mes acquis depuis que je suis en France.

Mon voyage est prévu pour fin Aout.

Dois-je me faire rembourser les billets ou puis-je aller me détendre sans craindre de ne plus revenir.

Ps : je suis de nationalité algérienne

Merci

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **19:42**

Bonjour,

ne vous inquiétez pas, avec un récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour vous n'aurez pas de problème pour revenir.

Par précaution, si cela peut vous rassurer, une fois sur place, allez au consulat de france avec votre récépissé et votre ancienne carte, pour leur demander un visa retour. Mais cela n'est pas vraiment nécessaire dans votre cas.

Par **momo**, le **12/08/2009** à **22:06**

Merci beaucoup Anais. Je vous souhaite paix et bonheur.
Encore merci

Par **Tisuisse**, le **16/08/2009** à **09:31**

momo a écrit, le 14.08.09 :

Bonjour,

L'ANAEM vient de m'apprendre que mon dossier, de demande de regroupement familiale, vient d'être transmis à la Préfecture.

J'ai déposé mon dossier auprès de leur service (ANAEM), en novembre 2008 et on m'apprend que mon dossier est partie à la Préfecture le 10 juillet.

Combien de temps dois-je encore attendre?

Je suis handicapé reconnu à 80% (Cotorep), est-ce que cela peut faire accélérer la procédure au niveau de la Préfecture,

Merci